



Plan local d'urbanisme intercommunal  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

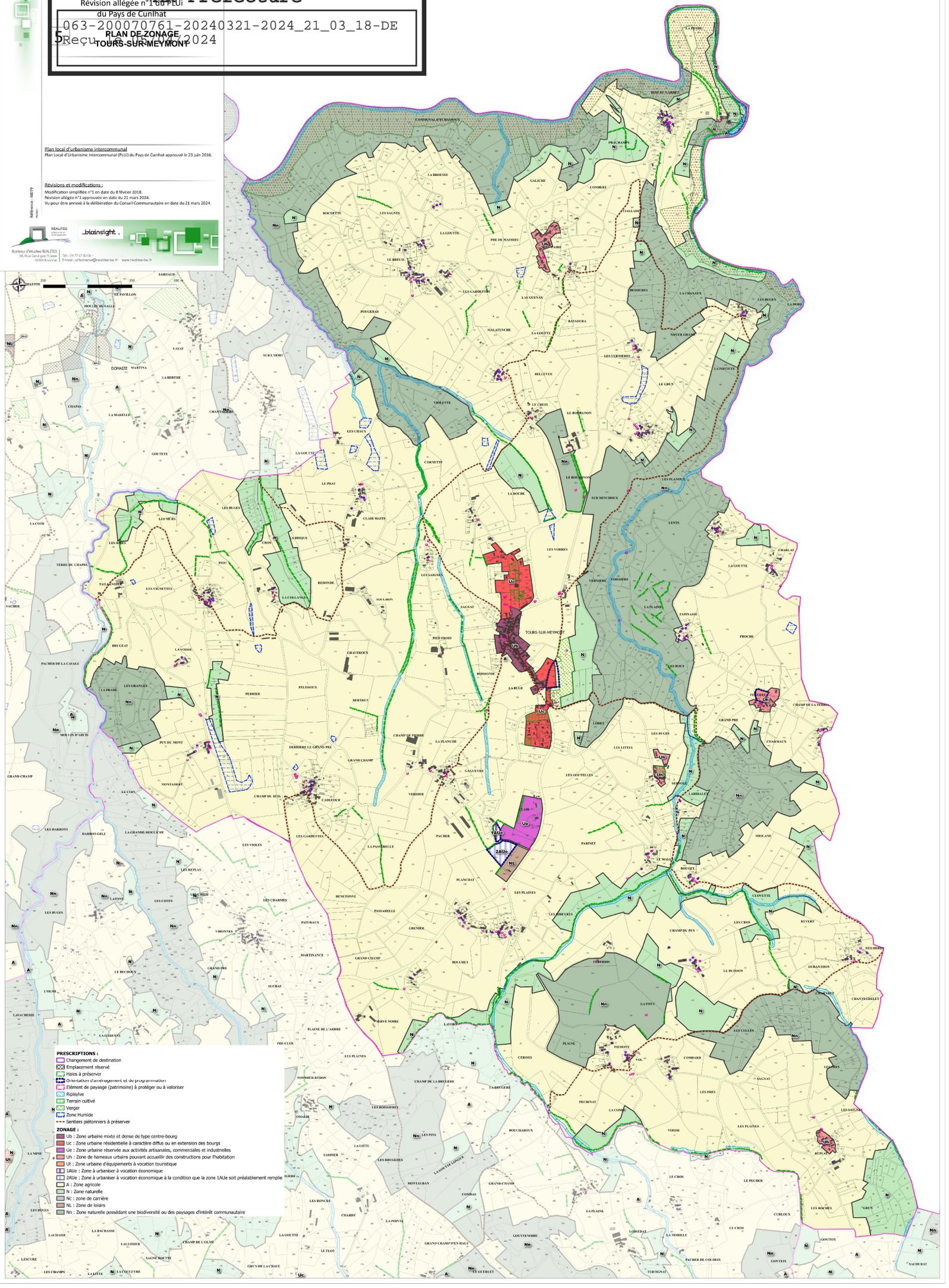
#### Révisions et modifications :

Modification simplifiée n°1 en date du 8 février 2018.  
Révision allégée n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2024.

Mars 2024 - 10079



Bureau d'Urbanisme REALITES  
34, Rue Georges Clémenceau  
63100 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 77 47 07 09  
Email : urbanisme@realites.fr www.realites.fr



- PRESCRIPTIONS :**
- Changement de destination
  - Emplacement réservé
  - Hales à préserver
  - On ne réalise d'aménagement et de projet immobilier
  - Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
  - Risipolyse
  - Terrain cultivé
  - Vergers
  - Zone Humide
  - Sentiers pattoyniers à préserver
- ZONAGE :**
- U0 : Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
  - Uc : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
  - Ue : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
  - Uh : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
  - Uz : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
  - IA1A : Zone à urbaniser à vocation économique
  - ZA1A : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone IA1A soit préalablement remplie
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
  - Nc : Zone de carrière
  - Nl : Zone de loisirs
  - Nn : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire